



Envoyé en préfecture le 13/12/2016
Reçu en préfecture le 13/12/2016
Affiché le *13/12/16* *SLG*
ID : 045-200005932-20161206-2016_8_88-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 Décembre 2016

88/16

Date d'affichage : 13 décembre 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 6 Décembre 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 30 Novembre 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Véronique DALLEAU,

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU,
Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M.
Bernard GILBERT,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Olivier GRUGIER à Mme
Anne GABORIT

Absents excusés : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification du tableau des emplois permanents.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de l'organisation du service d'instruction du droit du sol, créé en 2015, et considérant notamment sa mise à disposition auprès que la commune de La Ferté Saint-Aubin à compter du 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint administratif principal permanent, pour le passer à temps complet, et de créer deux postes pour permettre l'intégration de la responsable du service, transférée de La Ferté Saint-Aubin : l'un sur son grade d'origine et le second sur son grade de détachement pendant la période de stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour occuper les fonctions d'instructeur Droit du Sol.
- 1 poste d'ingénieur territorial, à temps complet pour occuper les fonctions de Responsable du service Droit du Sol

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour occuper les fonctions de Responsable du service
Droit du Sol

Envoyé en préfecture le 13/12/2016
Reçu en préfecture le 13/12/2016
Affiché le 
ID : 045-200005932-20161206-2016_8_88-DE

SUPPRIME le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (17h30/semaine).

PRECISE que les crédits seront prévus en suffisance au chapitre 012.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 13/12/16.